Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260424-DEL_2026_50-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage :
16 avril 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-sept heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean François, Mme MONTREER Murielle, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, M. BONNIEC Lucas, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, M. LE GOFF Didier, Mme MORVAN Prescilia, M. BOIREAU Thomas
Absents : M. CORLOUER Loïc, Mme BELLEC Carine.

Mme MORVAN Prescilia est nommé Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 02 avril 2026, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **1 074 680.94 €**
Dépenses et recettes d'investissement : **1 526 616.21 €**

Section de fonctionnement	
DEPENSES	RECETTES
1 074 680.94 €	1 074 680.94 €
Section d'investissement	
DEPENSES	RECETTES
1 526 616.21 €	1 526 616.21 €
TOTAL	
DEPENSES	RECETTES
2 601 297.15 €	2 601 297.15 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 02 avril 2026,
Vu le projet de budget primitif 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- ✓ Au niveau du chapitre sans les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, tel que présenté ci-dessus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

MAIRIE DE LANGOAT 22450 (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance
P. MORVAN